

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2018 - 19 HEURES 00

Présents : T. Péronne - A. Peyle - F. Martin - P. Riot - P. Lansade - A. Bertrand - J. Legay - Y. Peynaud - Sylvain de Royer

Absent excusé : A. Le Guern (pouvoir à Alain Peyle) – Pascale Haury (pouvoir à Alain Bertrand)

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19h00

Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance	Sylvain de Royer ; Alain Bertrand														
Approbation PV dernière réunion	Après lecture, le Conseil Municipal reporte la signature du procès-verbal à la prochaine réunion du Conseil Municipal et signe la feuille de présence de la dernière séance.														
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>															
<u>DELIBERATIONS</u>															
<u>ACHAT DE PARCELLES – PROPRIETE SEGLER MARTINA</u> N° D2018-10_045 <table border="1"><tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>09</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>02</td></tr><tr><td>Votants</td><td>11</td></tr><tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr><tr><td>OUI</td><td>11</td></tr><tr><td>NON</td><td>00</td></tr></table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	09	Représentés	02	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON	00	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la volonté de la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 940 appartenant à Madame SEGLER Martina d'une superficie de 678 m² située proche du cimetière.</p> <p>L'acquisition de cette dernière rentrerait dans le projet d'aménagement paysager et touristique du bourg.</p> <p>De ce fait, une rencontre a été organisée avec la propriétaire puis une offre d'achat lui a été adressée par courrier.</p> <p>En date du 26 septembre 2018, Madame SEGLER a accepté l'offre d'achat de 500.00 € (cinq cent Euros) de la commune.</p> <p>De plus dans ce courrier, Madame SEGLER rappelle qu'elle s'est engagée depuis 2006 à céder à la Commune de Chatelus la parcelle cadastrée section B n° 1366 pour l'euro symbolique. Cette dernière permettra d'avoir un accès à la cour de l'ancienne gendarmerie.</p> <p>Pour éviter des frais de notaire supplémentaires, il serait bon d'inclure cette vente à la précédente.</p> <p>Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :</p> <p>ACCEPTE d'acheter les parcelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Section B n° 940, pour un montant de 500.00 €- Section B n° 1366, pour l'euro symbolique
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	09														
Représentés	02														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON	00														

AUTORISE Monsieur le Maire à contacter le Notaire pour l'achat des parcelles citées au-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS DU
CAMPING**

N° D2018-10_046

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	02
Votants	11
Exprimés	11
OUI	10
NON	00
Abstention	01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du dossier concernant l'aménagement des installations du camping.

Les différents travaux seront :

- La création d'un terrain « ambiance padle » en lieu et place du court de tennis,
- Le remplacement de bornes électriques,
- La réfection de l'éclairage du camping.

Les autres projets feront l'objet d'une réflexion ultérieure.

Par délibération n° D2017-12_060 en date du 15 décembre 2018 le conseil municipal a sollicité une demande de DETR et une demande auprès du conseil départemental de la creuse.

Par courrier du 22 mars Madame la Préfète a fait savoir à la commune son intention de participer au financement de ce projet. De plus deux subventions seront accordées par le Conseil Départemental.

La somme restant à financer pour la commune se monte à 16 066 €.

Puis le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et le Club de tennis de Bourgneuf pour la mise à disposition et la gestion des installations.

Le Conseil Municipal après délibération et par dix voix pour et une abstention :

ACCEPTTE le projet d'aménagement des installations du camping comme cité ci-dessus,

DEMANDE que le projet de convention avec le Club de tennis soit revu et corrigé, notamment au sujet de la subvention au club de Bourgneuf.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**ACHAT DE PARCELLES – PROPRIETE
FAMILLE BONNETBLANC**

N° D2018-10_047

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal la volonté de la famille BONNETBLANC de vendre les parcelles cadastrées section L n° 543 et 544 d'une superficie de 2 575 m². Ces parcelles sont situées entre le camping et le hameau de gîtes.

L'acquisition de ces dernières permettrait une circulation plus aisée et un potentiel de développement de cette zone à vocation touristique.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTTE d'acheter les parcelles L 543 et 544,

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	02
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	00
Abstention	00

DEMANDE une estimation de ces terrains avant toute négociation avec à la famille BONNETBLANC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Questions diverses

Pas de délibération

DOSSIER CHAUFFERIE BOIS

L'ouverture des plis pour l'Appel d'Offres concernant la création d'une chaufferie bois et la rénovation thermique de la Fondation Devillechabrolle et de l'Auberge de Châtelus a eu lieu le mardi 9 octobre. Dix-sept réponses ont été formulées. Tous les lots ont été ciblés.

Une réunion de Présentation du rapport d'analyse des offres sera organisée le mercredi 24 octobre avec le SDEC et la Société AD3E.

La visite d'une chaufferie existante reste à programmer. Jérôme LEGAY prendra contact avec la Commune de St Pierre Chérignat et Le Maire se renseignera pour visiter celles d'Arrènes, St Martin le Château et St Junien la Bregère.

En parallèle, le Conseil Municipal demande un devis chiffré pour le remplacement de la chaudière existante pour la Fondation dans l'éventualité que la chaudière bois ne se fasse pas.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

L'entreprise chargée des travaux n'a pas terminé le chantier. Pas de réception de travaux dans l'immédiat.

DIVERS

- Madame ROUSSEAU demeurant « Les Gasnes » demande la possibilité d'acheter des terrains communaux jouxtant sa propriété. Pour ce fait il est nécessaire de consulter l'ONF. Un courrier de réponse devra lui être adressé en attendant toutes investigations et une délibération du Conseil.
- Chemins : Etude au cas par cas des « annexions »
- DETR 2019 : Il est nécessaire de réunir la commission de travaux un soir vers 17h30 sauf le vendredi pour faire le point sur les travaux 2018 et décider de la programmation 2019.
- Hameau de gîtes : La gestion des gîtes se fera par le même agent que durant la période estivale. Cette dernière demande à conserver son logement dans un des gîtes durant l'hiver.
- Eglise : La question qui est posée pour l'instant est comment sécuriser l'intérieur ? (statues...)
Vu l'ampleur des travaux nécessaires, il est décidé de reprendre contact avec la DRAC pour savoir s'il serait possible de réaliser les différentes tâches tranche par tranche et notamment l'installation d'une serrure à distance.
- Organisation du 11 novembre : La bibliothèque de Châtelus propose une programme pour le 10 novembre :
 - 14h00 Présentation des travaux de recherche de Alain DUBOS
 - 17h00 Spectacle salle Janisson

La plaque des 12 noms à rajouter sur le monument aux morts a été commandée auprès de l'entreprise NOURISSEAU. De plus la mairie souhaite faire venir la fanfare de Bourganeuf. Le programme sera diffusé ultérieurement.

- Les Moussus : Un courrier a été adressé à la mairie pour demander une ligne internet salle Guillaumin.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Commission de logements : Des travaux sont à réaliser dans le logement libéré par Stéphanie OLLIER avant de pouvoir le remettre à la location.
Un des studios et un T3 vont aussi être à la location à partir du 1^{er} novembre.• Vieux pont : EDF n'a pas donné de réponse en ce qui concerne la restauration du vieux pont.• Périmètre de l'église : Informer le service technique du besoin de nettoyer les abords de l'église.• Eclairage public : 5 ou 6 lampes sont à changer dans le bourg• L'accès à la propriété PICARD doit être recréé à l'identique• Le fichier « destinataires » du castelmarchois pour l'envoi par mél doit être mis à jour.• Diminution des horaires de la bibliothèque pour cause de formation de l'employé.• Accès PMR de la poste : Rendez-vous avec Monsieur COMPAGNON le 12 octobre. |
|--|--|

La séance est levée à 23 h 10